

# REDD-PLUS ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE : APPROCHES, EXPERIENCES ET POSSIBILITES D'AMELIORATION DES RESULTATS

## PRESENTATION DU RAPPORT

### INTRODUCTION

La réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD-plus) a le potentiel d'apporter des avantages importants à la biodiversité en protégeant et en restaurant de grandes superficies de forêt tropicale. A savoir si la REDD-plus profitera, au lieu de nuire, à la biodiversité dépendra d'une gamme de facteurs, y compris la manière dont les politiques REDD-plus sont conçues et mises en oeuvre. Etant donné que les expériences de mise en oeuvre de la REDD-plus demeurent relativement récentes, pour la plupart à petite échelle, et que peu d'initiatives fonctionnent entièrement, la recherche empirique sur les impacts reste minime à ce jour.

Néanmoins, l'expérience dans les trois domaines clés fournissent des éclaircissements sur les impacts possibles à long terme de la REDD-plus sur la conservation de la biodiversité et les meilleures pratiques possibles pour assurer des résultats positifs concernant la biodiversité : 1) les cadres de sauvegarde qui guident les aspects de la REDD-plus en matière de biodiversité ; 2) l'élaboration de programmes nationaux REDD-plus, et 3) l'élaboration et la mise en oeuvre de nombreux projets de carbone forestier. Le rapport [La REDD-plus et la conservation de la biodiversité : approches, expériences et possibilités d'amélioration des résultats](#) cherche à récapituler comment les questions de biodiversité sont abordées dans ces domaines clés et formule des recommandations sur les manières de concevoir et gérer les activités REDD-plus futures de manière à créer des impacts positifs sur la biodiversité.



### RAPPEL DES FAITS

**Sauvegardes pour la biodiversité dans la REDD-plus.** Les activités REDD-plus sont actuellement conçues pour satisfaire à tout un éventail de politiques internationales, exigences des bailleurs de fonds et lignes directrices volontaires REDD-plus, qui déterminent toutes la manière dont les questions de biodiversité sont abordées. La Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) comporte une liste de sauvegardes que les activités REDD-plus doivent prendre en compte et respecter, ainsi que des systèmes qui ont besoin d'être établis pour informer sur l'exécution des sauvegardes. Ces sauvegardes incluent un certain nombre d'exigences s'appliquant à la biodiversité. Par exemple, les sauvegardes CCNUCC spécifient que la REDD-plus : ne devra pas entraîner la conversion de forêt naturelle et qu'elle devra être compatible avec la conservation de la biodiversité ; qu'elle devra être utilisée pour inciter à la conservation et mettre en valeur d'autres avantages environnementaux ; qu'elle devra non seulement éviter les impacts négatifs mais aussi mettre en valeur les avantages sociaux et environnementaux et qu'elle devra compléter ou respecter les programmes forestiers nationaux et autres conventions pertinentes, notamment la Convention sur la Diversité Biologique (CBD). Les récentes décisions CCNUCC réclament aussi que les informations sur la manière dont les sauvegardes sont abordées et respectées soient soumises pour que les pays puissent recevoir des paiements en fonction des résultats.

La CBD a déployé un certain nombre d'efforts pour relier les progrès des normes concernant le carbone forestier et la biodiversité. Par exemple, la CBD a adopté une décision qui invitait les Parties à assurer que les actions prises pour la REDD-plus n'aillent pas à l'encontre des objectifs de la CBD, et elle a demandé à son Secrétariat de collaborer avec diverses organisations pour formuler des recommandations pour les sauvegardes REDD-plus qui prennent en compte

l'importance de préserver la biodiversité dans les habitats forestiers. Les lignes directrices/normes volontaires REDD-plus qui encouragent la conservation de la biodiversité – comme les Principes et Critères sociaux et environnementaux de l'ONU-REDD (ONU-REDD SEPC) et les Normes Sociales et Environnementales de l'ONU-REDD-plus SES) – ont aussi été développées pour des initiatives REDD-plus menées par les gouvernements. Des normes similaires au niveau des projets – comme le Standard Climat, Communauté et Biodiversité (CCB) et Plan Vivo Standard – encouragent la conservation de la biodiversité dans les projets de carbone forestier. Enfin, certains des bailleurs et mécanismes de financement de premier plan qui soutiennent les activités REDD-plus, notamment l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la Société financière internationale (SFI) et la Banque mondiale, ont leurs propres mécanismes de sauvegarde qui prennent en compte la biodiversité.

Ces mécanismes de sauvegarde ont été analysés pour évaluer comment ils abordent les questions de biodiversité, en se concentrant sur les questions clés suivantes :

1. Quelles sont les recommandations de la CCNUCC sur la manière dont la REDD-plus devrait aborder la biodiversité ?
2. Quelles sont les recommandations supplémentaires sur les sauvegardes REDD fournies par la CBD ?
3. Quels sont les autres cadres de sauvegarde qui fournissent des recommandations à la REDD-plus ?
4. Quelles sont les politiques des bailleurs qui éclairent sur la manière dont les programmes ou projets REDD-plus abordent les questions de biodiversité ?

**Programmes nationaux REDD-plus et conservation de la biodiversité.** A ce jour, plus de 50 pays sont en train d'élaborer des programmes nationaux REDD-plus. Une étude des Propositions de Préparation (R-PP) à la REDD-plus de 14 pays rédigées pour le Fonds de partenariat pour le carbone (FCPF) et/ou le programme ONU-REDD – notamment le Cambodge, la Colombie, le Costa Rica, la République démocratique du Congo (RDC), l'Equateur, le Guatemala, l'Indonésie, le Kenya, le Mexique, le Népal, le Pérou, la République du Congo, la Tanzanie, le Vietnam – apporte des éclaircissements sur les manières dont les pays abordent la conservation de la biodiversité dans l'élaboration de leurs stratégies nationales REDD-plus. Pour les pays cherchant à être compensés par le biais du Fonds Carbone du FCPF pour des réductions d'émissions, leur Note d'Idées pour un programme de réduction des émissions (ER-PIN) - qui fournit une description plus en détail des activités REDD-plus planifiées – a également été examinée. Les rapports à fournir à la CBD ainsi que les Stratégies de Biodiversité nationales et les Plans d'action (NBSAP) des pays pour la CBD ont été examinés, lorsqu'ils étaient disponibles, bien que bon nombre soit en cours de révision. Consulter la figure 1 pour une carte des pays étudiés (prière de noter qu'il s'agit d'un sous-groupe des pays FCPF et ONU-REDD).

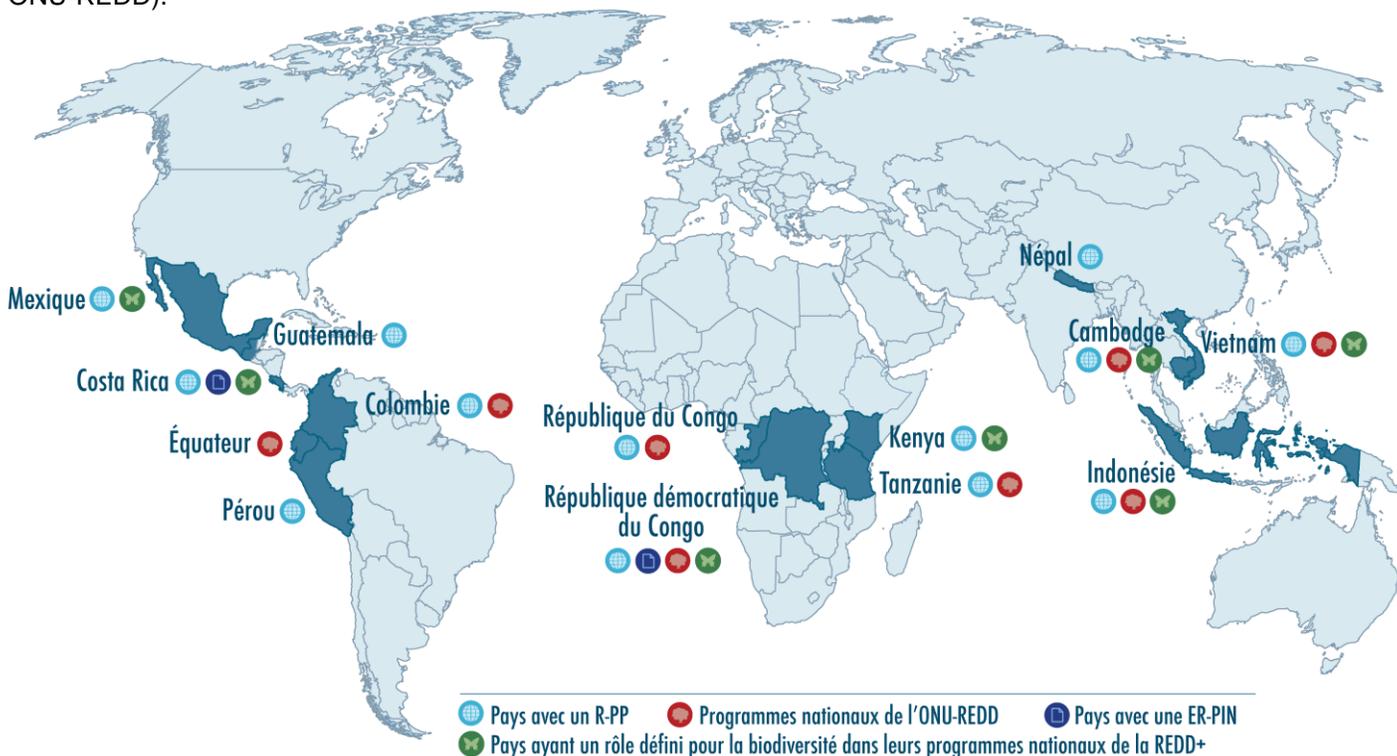


Figure 1. Pays étudiés

Pour déterminer l'ampleur dans laquelle les programmes REDD-plus de niveau national exerceront des impacts positifs sur la biodiversité grâce à la REDD-plus, l'étude s'est concentrée sur les questions clés suivantes :



1. Quels sont les types d'avantages en biodiversité que les programmes nationaux REDD-plus cherchent à fournir ?
2. Des politiques et mesures favorables à la biodiversité sont-elles prises en compte dans les programmes nationaux REDD-plus ?
3. Les programmes nationaux REDD-plus se rattachent-ils aux objectifs de biodiversité nationaux et les documents de biodiversité nationaux font-ils preuve de coordination avec le programme REDD-plus ?
4. Est-ce que des méthodes de suivi de la biodiversité sont décrites et ces méthodes sont-elles coordonnées avec les autres programmes de suivi nationaux ?
5. Si un système intégré est planifié, existe-t-il une description du système où des activités sous-nationales contribuent aux buts nationaux et au suivi de la biodiversité ?

**Conservation de la biodiversité dans les projets de carbone forestier.** Il existe des centaines de projets de carbone forestier qui sont en train d'être conçus partout dans le monde, la plupart d'entre eux visant à produire des avantages multiples, y compris des avantages pour les communautés locales et pour la biodiversité. Pour évaluer comment les projets existants de carbone forestier abordent les questions de biodiversité, 17 projets de carbone forestier bien avancés (11 projets de boisement/reboisement (A/R) et six projets REDD) qui fonctionnent depuis 2-15 ans ont été examinés. Pour chacun de ces projets, l'examen incluait des documents de conception du projet à la disposition du public et autres rapports qui décrivaient les résultats de la mise en œuvre du projet.

Pour évaluer comment ces projets abordaient les questions de biodiversité, l'analyse s'est concentrée sur les questions clés suivantes :

1. Quels sont les objectifs de biodiversité des projets de carbone forestier ? Et quelles sont les mesures que les projets prennent pour mettre en valeur la conservation de la biodiversité ?
2. Les projets de carbone forestier contribuent-ils aux objectifs nationaux en biodiversité ?
3. Comment les projets de carbone forestier suivent-ils leurs impacts sur la biodiversité ?
4. Les projets de carbone forestier profitent-ils à la biodiversité ?

## PRINCIPALES CONSTATATIONS

### Sauvegardes pour la biodiversité dans la REDD-plus

- **Les sauvegardes CCNUCC, qui prévoient d'éviter de nuire à la biodiversité et de stimuler les impacts positifs,** représentent une possibilité importante de conserver la biodiversité à mesure que la REDD-plus pourrait encourager de nouvelles politiques et mesures et attirer des ressources financières qui n'étaient au préalable pas disponibles.



Cependant, les exigences CCNUCC sont présentées à un haut niveau et fournissent peu de recommandations sur les types de buts en biodiversité, de mesures de conservation ou de méthodes de suivi que les pays pourraient utiliser. Savoir comment les pays produisent et utilisent ces informations sera important pour suivre et promouvoir des résultats positifs en biodiversité.

- **Les recommandations de la CBD sur la REDD-plus sont plus détaillées que ceux de la CCNUCC.** Par exemple, la CBD fournit des conseils sur la priorisation des utilisations des essences locales dans les activités de reboisement et sur l'utilisation d'évaluations environnementales stratégiques et d'études d'impact sur l'environnement lors de la conception d'activités de mitigation du changement climatique. En outre, la CBD fait preuve d'un dévouement constant pour collaborer avec d'autres efforts sur le changement climatique en rapport avec les forêts, notamment des plans imminents pour examiner les possibilités d'approches conjointes en matière de mitigation et d'adaptation pour une gestion forestière durable.

- **Des cadres de sauvegarde en dehors de la CCNUCC ont été établis pour aider spécifiquement les gouvernements et les élaborateurs de projet à mettre en œuvre les activités REDD-plus qui enregistrent une solide performance sociale et environnementale.** Ces cadres incluent la SEPC, la REDD-plus SES, CCB et Plan Vivo. Ces cadres de sauvegarde spécifiques REDD-plus sont volontaires mais fournissent des orientations fort nécessaires et sont utilisés largement.



- **La mise en œuvre des programmes ou projets REDD-plus est souvent modelée par les politiques des bailleurs, notamment l'USAID, le FEM, la SFI et la Banque mondiale.** Les exigences des organismes de financement en matière de sauvegardes souvent ne sont pas spécifiques à la REDD-plus et souvent n'incluent pas de condition spécifique pour exercer des impacts positifs sur la biodiversité. Les bénéficiaires doivent par conséquent satisfaire les exigences des bailleurs et en même temps envisager des manières de réaliser les buts d'impacts positifs tels que décrits dans les sauvegardes CCNUCC et tout cadre volontaire de sauvegarde spécifique REDD-plus qu'ils choisissent d'appliquer.

### Les programmes nationaux REDD-plus et la conservation de la biodiversité

- **La plupart des R-PP REDD-plus et documents ONU-REDD de niveau national contiennent seulement des informations préliminaires sur la manière dont les questions de biodiversité sont abordées.** On s'attend à ce que des informations détaillées sur la biodiversité soient développées à mesure que les programmes progressent. La moitié environ des programmes examinés comportait une déclaration générale sur le rôle de la biodiversité et la moitié n'incluait pas la biodiversité comme objectif majeur. Le Costa Rica et la RDC, qui ont tous deux soumis des ER-PINS au FCPF, avaient fait les plus grands progrès et semblent fort prometteurs pour la conservation de la biodiversité.
- **Des politiques et mesures spécifiques pour conserver la biodiversité par le biais de la REDD-plus,** comme la réduction de la chasse ou la conservation de zones qui sont importantes aux espèces clés, n'étaient pas mentionnées dans la plupart des R-PP ou documents ONU-REDD examinés (à l'exception du Costa Rica et de la RDC). Cette constatation montre probablement la nature préliminaire de ces programmes, puisque des politiques et mesures spécifiques qui affectent la biodiversité seront développées quand les pays amorceront le Processus stratégique d'évaluation environnementale et sociale (condition requise pour recevoir des fonds du FCPF).
- **Il existe des synergies claires entre la REDD-plus, le suivi CBD et plusieurs des cibles Aichi de la CBD, cependant rares sont les pays qui indiquent qu'ils tirent parti de ces synergies.** Sur les 20 cibles adoptées à la Conférence des Parties (COP) de la CBD 2010, cinq cibles ont des liens clairement possibles avec la REDD-plus. Par exemple, la Cible 5 a pour objet de réduire de moitié le taux de perte de tous les habitats naturels, y compris les forêts, d'ici 2020, et la Cible 15 prévoit l'amélioration de la contribution de la biodiversité aux stocks de carbone par la conservation et la restauration de 15 pour cent au moins des écosystèmes dégradés. Malgré les synergies claires avec la REDD-plus, seul un petit nombre de R-PP mentionnent la capacité de la REDD-plus à contribuer aux buts nationaux pour la conservation de la biodiversité. Pareillement, la plupart des premières NBSAP ne mentionnent pas explicitement les liens avec la REDD-plus, bien que les Parties de la COP CBD de 2010 aient demandé au Secrétariat de collaborer avec le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), le FCPF, l'ONU-REDD et autres organisations connexes pour formuler des recommandations sur les sauvegardes de la REDD-plus qui puissent aider à aborder le sujet important de la préservation de la biodiversité dans les habitats forestiers.



- **Le suivi partagé de la biodiversité pour à la fois la REDD-plus et les NBSAP est une possibilité** qui pourrait profiter, tant aux systèmes d'information de sauvegarde qui sont en train d'être développés pour la REDD-plus qu'au suivi qui est effectué pour la CBD. Un groupe d'expert technique ad hoc sur les indicateurs a produit une série de 12 indicateurs principaux, accompagnés chacun d'indicateurs opérationnels plus détaillés à l'usage des pays pour leur permettre de mesurer l'exécution des buts et objectifs stratégiques de la CBD.



Cependant, l'organe subsidiaire de la CBD sur les recommandations scientifiques et techniques (SBSTA) a reconnu l'existence de défis dans le suivi de la biodiversité et le besoin de travaux et soutien supplémentaires pour appliquer tous ces indicateurs – en particulier dans les pays avec des capacités moindres. Bon nombre des indicateurs utilisés pour la réalisation des rapports nationaux CBD sont également utiles pour la REDD-plus, bien qu'il semble y avoir peu de coordination entre les deux. A l'exception du Guatemala, aucun des R-PP ou documents de programme national indiquait explicitement que le suivi de la biodiversité pour la REDD-plus ferait usage du suivi effectué pour la stratégie de conservation de la biodiversité du pays.

- **Tous les pays examinés décrivent des activités sous-nationales dans le cadre de leurs programmes REDD-plus, mais seul le Pérou fournit des détails sur la manière dont ce pays a utilisé les activités sous-nationales pour contribuer aux buts nationaux de conservation de la biodiversité ou à son suivi.** L'absence d'intégration des efforts de suivi de la biodiversité aux différentes échelles est une occasion manquée importante de permettre aux projets et juridictions sous-nationales REDD-plus de contribuer aux objectifs de conservation de la biodiversité au titre du programme national REDD-plus.

#### La conservation de la biodiversité dans les projets de carbone forestier

- **Tous les projets examinés ont décrit les buts de conservation de la biodiversité, mais les types de but et le niveau de spécificité différaient considérablement d'un projet à l'autre.** La plupart des projets boisement/reboisement indiquaient qu'ils mettraient en valeur la biodiversité en reboisant les zones dégradées avec des arbres locaux, mais ils donnaient peu d'informations sur les espèces qui bénéficieraient des zones reboisées. Les projets REDD assuraient des liens plus clairs avec les buts de conservation de la biodiversité en prévenant la perte d'habitat, en réduisant l'exploitation forestière, la chasse et la pêche illicites et en étendant la superficie des parcs nationaux.
- **Les projets de carbone forestier pourraient jouer un rôle important pour favoriser les buts nationaux de conservation de la biodiversité et aider les pays à remplir leurs engagements CBD.** Le temps est enfin venu maintenant que bon nombre de NBSAP sont en train d'être révisés pour montrer comment les pays réaliseront les cibles AICHI. Malgré la contribution possible des projets de carbone forestier aux buts nationaux de conservation de la biodiversité, aucun des 17 projets étudiés ne reconnaissait explicitement leur contribution aux buts nationaux de conservation de la biodiversité.

- **La plupart des projets étudiés affirmaient que les avantages en matière de biodiversité avaient été réalisés, bien que les méthodes de suivi aient varié considérablement.** La plupart des affirmations étaient basées principalement sur l'augmentation de la superficie du reboisement ou des forêts conservées. Les méthodes de suivi décrites pour les projets REDD étaient généralement plus complètes et incluaient le suivi des menaces à la biodiversité, ainsi que le suivi direct des peuplements d'essences de grande valeur du plan de la conservation. Le suivi basé sur le nombre ou la superficie des arbres plantés a limité la capacité à détecter d'autres changements en rapport avec la biodiversité. Si le couvert forestier peut être utilisé comme valeur approximative pour la biodiversité, il ne fournit pas d'informations pour corroborer les avantages de la biodiversité (par ex. composition de la végétation ou diversité animale). Un suivi supplémentaire à long terme sera nécessaire pour identifier l'ampleur totale des impacts sur la conservation de la biodiversité.



## Recommandations

- Comprendre les menaces essentielles à l'égard de la biodiversité
- Prendre en considération les questions de biodiversité tout au long de la conception et de la mise en œuvre REDD-plus et inclure la biodiversité comme une composante intégrale de la REDD-plus.
- Elaborer des buts en biodiversité, clairs, spécifiques et mesurables pour les activités REDD-plus, tant à court terme qu'à long terme, et sur différentes échelles spatiales.
- Identifier et mettre en œuvre une série d'activités claires qui permettront d'atteindre les buts de biodiversité, y compris des actions visant spécifiquement à aborder les menaces à la biodiversité et à fournir des avantages à la biodiversité.
- Envisager explicitement les avantages possibles pour la biodiversité lors de la priorisation des sites pour les activités REDD-plus, notamment la sélection des sites qui ont une grande valeur en matière de biodiversité (comme les aires de biodiversité clés, les aires fort endémiques, les aires contenant beaucoup d'espèces vulnérables, menacées ou en voie d'extinction, ou encore les couloirs biologiques critiques) et qui sont alignés sur les priorités nationales de conservation de la biodiversité (p. ex. dans les NBSAP).
- Elaborer un plan de suivi détaillé et complet pour la conservation de la biodiversité, y compris l'établissement d'une base de référence de la biodiversité, des indicateurs de biodiversité clairs, de suivi des menaces et des méthodes de suivi rigoureuses.
- Etablir un cadre d'échelle nationale pour le suivi de la biodiversité qui prenne en compte des objectifs multiples, inclut les sauvegardes REDD-plus, les exigences CBD et des bailleurs et qui fournisse des recommandations pour les initiatives REDD-plus sous-nationales afin d'assurer le suivi de la biodiversité. Ce cadre national devra s'appuyer sur les indicateurs de biodiversité et de suivi requis au titre de la CBD afin de simplifier autant que possible le suivi et rapports au sein d'un pays. Cette recommandation sera destinée à standardiser les méthodes de suivi entre la CBD et la CCNUCC et également à l'intérieur de chaque pays. Cette standardisation devrait faciliter l'assimilation par le système national des données recueillies par des initiatives sous-nationales. Les initiatives sous-nationales pourraient bénéficier de l'application de méthodes standardisées et des données produites par le système national.
- Relier explicitement les buts de la REDD-plus aux objectifs nationaux de conservation de la biodiversité, y compris les engagements au titre de la CBD, et chercher des synergies possibles entre les systèmes de suivi établis pour la REDD-plus et ceux établis dans le cadre des NBSAP.
- Améliorer les synergies entre la CCNUCC et la CBD, entre autres les accords internationaux touchant à la conservation, portant sur les efforts de mitigation relatifs à la biodiversité, en particulier la REDD-plus.
- Etablir un processus de gestion d'adaptation explicite permettant que les résultats du suivi de la biodiversité (soit à l'échelle du projet soit à l'échelle du programme) soient étudiés et utilisés pour modifier les activités REDD-plus afin de réaliser les objectifs de conservation de la biodiversité. Le moment où cette analyse aura lieu dépendra de la fréquence de collecte de données sur la biodiversité, mais elle pourrait être combinée avec d'autres analyses sur les données de réduction d'émissions et données de suivi social afin que les interventions de projet puissent être adaptées en fonction des impacts de projet dans chacune des zones.



**Chef de mission du programme :** Scott A. Hajost, [scott\\_hajost@fcmcglobal.org](mailto:scott_hajost@fcmcglobal.org)  
**Directeur d'activité USAID FCMC SES :** Diane Russell, [dirussell@usaid.gov](mailto:dirussell@usaid.gov)  
**Site Web du Projet FCMC :** [www.fcmcglobal.org](http://www.fcmcglobal.org)

*Cette présentation des questions a été réalisée pour soumission à l'examen de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID). Le rapport a été rédigé par le programme FCMC et non par l'USAID. Le contenu ne représente pas nécessairement les vues de l'USAID ou du Gouvernement des Etats-Unis.*

FCMC est mis en œuvre par Tetra Tech, contractant principal, avec l'aide de partenaires principaux, notamment Conservation International, Terra Global Capital, Greenhouse Gas Management Institute et World Resources Institute.